LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

DIMANCHE 12 MAI 1929

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING (Téléph. 9-55) 15, rue Nationale, 15

Le plus vieil électeur du Nord de la France

C'est M. Auguste Coupet, de Richebourg-l'Avoué, qui vient d'entrer dans sa centième année

On discute fréquemment, et d'aucuns déplorent le nombre constamment en progression des citoyens qui se désintéressent des affaires publiques et négligent leur devoir électoral. Ceux qui y manquent ainsi délibérément n'ont guère, au surplus, de bonnes raisons et on voit trop bien ce que le pays y perdrait si leur attitude venait à se généraliser. Le proverbe qui veut que les absents aient toujours tort semble blâmer ces abstentionnistes. Il est à remarquer, d'autre part, qu'ils ne sont point les derniers à critiquer, réclamer et blâmer quand ils jugent que les affaires ne vont pas à leur gré.

Nous leur opposons aujourd'hui l'exemple civique d'un brave fermier retraité de Richebourg-l'Avoué, qui vient d'entrer dans sa centième année, et n'en a pas moins estimé de son devoir d'aller, une fois de plus, déposer son bulletin dans l'urne, au scrutin du 5 mai dernier. C'est, à notre connaissance, le doyen du corps électoral de la région.

Un brave homme

C'est un digne et brave homme que M. Auguste Coupet, vieillard aimable et encore alerte, qui vit entouré de l'affection des siens à Richebourg-l'Avoué. Né le 30 avril 1830 dans la région même où il continue de couler des jours heureux, M. Coupet y éleva courageusement, de son labeur de fermier, une famille de onze enfants, dont sept lui restent. Sa fille aînée, qui ne s'est pas mariée, porte gaillardement ses 72 ans.

Ses autres enfants, qui ont également prospéré dans des exploitations agricoles de la région, lui ont donné 28 petits-enfants et le cercle de la famille s'est élargi de 12 arrière-petits-enfants. Comme on le voit, M. Coupet, qui était lui-même d'une famille de neuf enfants, a fait bonne souche et il y aura une fameuse réunion de famille quand on fêtera le centenaire l'an prochain. Les amis ne manqueront pas non plus, car le vieux fermier a su vivre simplement, sagement, ce qui est,

M. Auguste COUPET

sans doute, après tout, le secret de la vieillesse. On vient encore le consulter, on ne néglige point ses conseils lorsqu'il s'agit de prendre avis au sujet de la culture.

Que les médecins lui pardonnent, mais M. Coupet se trouve bien de les avoir ignorés. Il n'a eu recours qu'une fois à leurs services, il y a quelque trente ans, au cours d'une légère congestion qu'on traita par une application de sangsues. Il en a gardé un peu de surdité, sa seule infirmité, si l'on écarte de vagues rhumatismes à crises espacées.

Et un bon citoyen

Depuis sa naissance, 1830, M. Auguste Coupet a connu quelques changements de régime, quelques gouvernements. Complètement absorbé par les travaux de la terre, il n'a point pris part aux luttes des partis, mais le devoir électoral est resté pour lui quelque chose de sacré et, au seuil de sa centième année, ne voulait-il pas s'embarquer de bonne heure, à pied, à la mairie de Richebourg. On lui proposa la voiture de la ferme, puis une auto survint, qui embarqua le doyen de la commune.

Après avoir déposé son bulletin dans l'urne, M. A. Coupet dit plaisamment : « A la prochaine, dans quatre ans ! »

Comme on lui représentait que le prolongement du mandat à six ans reculait l'échéance, M. Coupet ajouta : « Eh bien ! dans six ans, puisque c'est comme ça ! »

Souhaitons que cette prévision se réalise et que M. Coupet reste encore longtemps le doyen des électeurs de notre région.

R. L.

Le Président d'un groupe d'invalides de guerre belges inculpé d'escroqueries

Le Parquet de Bruxelles a ouvert une enquête sur des plaintes, pour escroqueries, portées contre M. Hemerick, président du Groupe d'Invalides de Guerre, d'Anderlecht. Ce Groupe, construisait des maisons à bon marché, d'une valeur de 30 à 40.000 francs, et le président, sous des prétextes divers, réclamait des sommes supplémentaires, qu'il empochait.

D'autre part, les collectes faites pour la Société n'entraient jamais dans la caisse et M. Hemerick faisait majorer, à son profit, des objets ménagers divers: couvertures, etc., qu'il achetait pour des ménages d'invalides.

Le Parquet poursuit son enquête.

UN DRAME SANGLANT entre Algériens à Jeumont

Au cours d'une rixe, un ouvrier kabyle, Mektoub Ahmed, a lardé de coups de couteau un de ses compatriotes, Nabach Amar. L'état de la victime est grave.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

La cité industrielle de Jeumont a dû faire appel, au lendemain de la guerre, à une importante main-d'œuvre étrangère et de nombreux Algériens, en particulier, s'y sont

EN HAUT : Le meurtrier, Mektoub Ahmed ; EN BAS : (marquée d'une x), la maison du drame dans la ruelle Saint-Jean à Jeumont.

fixés. Vivant ordinairement entre eux, sans se mélanger à la population, leur mentalité spéciale, farouche et passionnée, se traduit, heureusement de loin en loin, par quelque drame où il est le plus souvent difficile de retrouver les mobiles, en tout cas de faire la lumière complète. Un langage et une psychologie qui nous restent étrangers, un esprit de solidarité que l'éloignement confirme et qui tient les langues liées, font de ces petites colonies arabes des milieux très fermés et, quand un drame survient, on n'en démêle pas toujours les vrais motifs.

Dans la nuit de vendredi à samedi, pour un motif apparemment futile, un règlement d'une modique somme d'argent, deux Algériens, habitant ensemble ruelle Saint-Jean, à Jeumont, se sont battus. L'un d'eux, Mektoub Ahmed, a porté plusieurs coups de couteau à son compatriote, Nabach Amar, qui a été transporté samedi matin, dans un état désespéré, à l'hôpital de Maubeuge.

Le Parquet d'Avesnes s'est rendu sur les lieux et le meurtrier, placé sous mandat de dépôt, sera transféré aujourd'hui à la prison d'Avesnes.

Dans une maison sordide de la ruelle Saint-Jean

Dans une maison sordide de la ruelle Saint-Jean, un groupe d'Algériens appartenant presque tous au même douar Kouriet, près de Fort-National, s'étaient installés il y a quelques mois.

Plus ou moins parents entre eux, Baei Belaïd, Baet Slimaue occupaient le premier étage, tandis que leurs camarades Baet Hocine, Mektoub Ahmed et Nabah Amar habitaient le rez-de-chaussée, où une petite pièce était réservée à la « popote » en commun. Nabah, que ses occupations à l'Usine Electrique tenaient moins que les autres, se chargeait de faire le marché et de régler les comptes en commun. C'était lui qui avait à présenter à chaque quinzaine la note de la petite association et réclamait les débours de chacun. Manquait-il d'honnêteté dans ces comptes de cuisine et prélevait-il à son profit une petite part sur chacun ?

Justice de Paix puis... dispute

C'est ce que lui reprochait en tout cas Mektouh Ahmed, qui lui fit à plusieurs reprises d'assez vives observations. On n'arriva, en tout cas, pas à s'entendre, puisqu'on décida d'aller vendredi en justice de paix, où Mektouh réclamait au chef popotier une modique somme d'argent, qu'il lui avait confiée à titre de prêt. Les plaignants s'exprimant très mal en français, un interprète bénévole offrit ses services, mais ne réussit pas à faire jaillir la lumière d'explications très embrouillées. Le magistrat réserva sagement sa décision et c'est en quittant le prétoire que la discussion reprit de plus belle. L'interprète se trouvait même accusé par les deux parties d'avoir mal traduit au juge français leurs déclarations. Le ton devint même si élevé lorsque le petit groupe parvint à hauteur de la gendarmerie que deux des palabreurs se virent gratifiés d'un procès-verbal pour ivresse et outrages.

« J'aurai ta peau »

Le propos a-t-il été exactement tenu par Mektoub Ahmed, menaçant son compatriote Nabach Amar ? Un témoin l'a rapporté et l'enquête s'efforcera de l'établir, car il y aurait eu préméditation au drame rapide qui devait se dérouler quelques heures plus tard. Nos Algériens continuèrent, en tous cas, de discuter passionnément du litige qui les séparait. Comment et où employèrent-ils leur temps depuis vendredi soir jusqu'à l'heure avancée de la nuit où ils regagnèrent la ruelle Saint-Jean ? L'enquête a déjà retrouvé leur trace à Marpent, chez des amis communs et dans divers estaminets, où ils se livrèrent à de copieuses libations.

SUITE EN DEUXIÈME PAGE

CRIMES de monstre

La petite Billaut, d'Haubourdin, a bien été assassinée par son ravisseur, le mécanicien Masselis, qui se débarrassa du petit cadavre souillé en le jetant dans le canal de Seclin

Un certain nombre de constatations fait supposer que le misérable serait aussi l'auteur de l'enlèvement et de l'assassinat de la petite Jacqueline Notteau, de Lomme

Nous avons relaté, hier, la disparition de la petite Billaut, d'Haubourdin, et l'arrestation de l'auteur présumé de l'enlèvement, Masselis Charles.

Comme tout le faisait croire, cet individu était coupable et avait commis un crime épouvantable, qui fera frémir toute la population de la région lilloise, crime d'un fou, d'un alcoolique ou d'un sadique.

Peut-être, Masselis est-il également l'assassin de la petite Notteau, de Lomme ; certaines coïncidences le font croire. On en jugera par ce qui suit :

LA RECONSTITUTION DU CRIME ÉPOUVANTABLE

On voit au centre, Masselis enchaîné regardant les magistrats enquêtant à l'endroit même où, selon ses aveux, il assomma, étrangla et souilla la fillette. On aperçoit à droite, le canal de Seclin dans lequel, le misérable jeta sa petite victime. — EN MÉDAILLONS : en haut, la figure impassible du monstre pendant la reconstitution ; en bas, la petite Marcelle Billaut.

Pas de regret chez la brute

Les magistrats qui avaient emmené Masselis, procédèrent à la reconstitution du crime et établirent les procès-verbaux des déclarations du sinistre criminel qui, maintenu par deux gendarmes, devant le cadavre de sa petite victime, ne manifesta aucun regret.

Interrogé par M. Richard, juge d'instruction au tribunal de Lille, il fit les déclarations suivantes :

Le récit du crime par l'assassin

« Revenant de mon travail à La Bassée, et retournant chez moi, j'ai rencontré Marcelle Billaut qui se rendait en pleurs aux vêpres. Je l'ai appelée et après quelques instants de conversation, elle m'a demandé de l'emmener faire une promenade en bicyclette. Accédant à son désir, je l'ai prise sur mon vélo et lui ai fait faire une promenade par la rue au Bac, le hameau du Cornet, Santes et d'autres endroits dont je ne me rappelle plus. Fatigué, je l'ai invitée à se reposer à l'endroit dit au « Bac de Wavrin » où je me suis endormi... »

Masselis ajouta : « C'est elle qui m'a réveillé vers 8 heures et c'est à ce moment que j'ai commis un acte que je ne comprends pas. Après l'avoir jetée à l'eau je suis revenu à l'endroit où j'ai commis le crime et y suis resté jusqu'à 10 heures, heure à laquelle je suis reparti chez moi. »

Pressé de questions par M. Richard, juge d'instruction, il dit ensuite qu'il s'était assis sur le talus gauche de la voie de halage, la petite Billaut étant à sa gauche. Il déclara qu'après l'avoir étendue sur le dos, il l'étrangla puis la viola, sans lui avoir préalablement porté de coups, ce qui a été reconnu faux attendu que la petite victime a le lobe de l'oreille gauche arraché et porte la trace d'un coup violent à la base du nez.

Crime prémédité

Les déclarations de Masselis ne semblent pas concorder avec les constatations qui ont été faites par la magistrature. En effet, le cadavre a été retrouvé à 500 mètres de l'endroit où l'assassin l'a jeté et comme le courant du canal de Seclin est très faible, il n'aurait pu transporter le corps aussi loin en si peu de temps.

De plus, le pantalon de la victime, que Masselis dit avoir laissé à l'endroit où il a commis son forfait, n'a pas été retrouvé. Peut-être ce criminel a-t-il assassiné la pauvre fillette dans un des bosquets environnant le canal de Seclin et l'a-t-il portée ensuite jusqu'au canal.

Les aveux de l'ignoble individu

Malgré les témoignages accablants de MM. Alexis Florent et Léandre Dutholt, Masselis niait toujours les faits qui lui étaient reprochés. Finalement, grâce à MM. Chauvin et Coussemacker, de la Police Mobile de Lille, ainsi que M. Delerue, chef de brigade d'Haubourdin, qui le cuisinèrent sans arrêt depuis vendredi à 8 heures du soir jusqu'au lendemain à 7 heures du matin, cet individu se décida à avouer son horrible forfait.

Il avait étranglé, violé, puis jeté dans le canal de Seclin, Marcelle Billaut !

Il ajouta : « Je suis un anarchiste, les innocents sont toujours condamnés et je serai acquitté pour cette « bricole ».

La découverte du petit cadavre

Pendant que continuait l'interrogatoire du criminel, deux gendarmes avaient été délégués par M. le brigadier Delerue pour fouiller le canal de Seclin, seul endroit qui n'avait pas été exploré la veille. Ces braves agents de la force publique furent assez heureux pour retrouver au lieu dit « Bac de Wavrin » le corps de Marcelle Billaut, lequel se trouvait à 1 m. 50 du bord. Ils le retirèrent immédiatement et virent que les jambes étaient couvertes de sang.

Sur les lieux de l'horrible drame

Prévenu dès les aveux de Masselis, le Parquet de Lille, composé de M. Bornay, Procureur de la République ; M. Richard, juge d'instruction, arriva à Haubourdin et décida de procéder à la reconstitution de l'attentat.

Accompagnés de la Police mobile, sous les ordres de M. Ucciani et du capitaine commandant les brigades de gendarmerie de Lille, les magistrats suivirent pas à pas l'itinéraire parcouru par Masselis le jour du crime. Après avoir longé la rue du Bac, le chemin de Santes, ils arrivèrent à l'endroit où fut consommé l'horrible forfait.

Le désespoir de la famille

Un des oncles de la disparue qui accompagnait les magistrats, tint à prévenir lui-même les parents. Ceux-ci, qui conservaient un mince espoir de revoir leur fillette vivante furent atterrés à l'annonce de cette nouvelle. Le père, qui comme nous l'avons dit relève d'une opération, a eu une rechute et se trouve dans un état grave. Quant à la malheureuse mère, qui, seule, croyait revoir sa fille, son désespoir est indescriptible.

SUITE EN DEUXIÈME PAGE

A propos de la mort mystérieuse du mécanicien LATEIGNANT

Une protestation des Cheminots du dépôt de Tourcoing

Nous avons annoncé hier, que le corps du mécanicien Lateignant avait été exhumé aux fins d'autopsie. Cette exhumation a donné un regain d'actualité à une affaire demeurant mystérieuse. A ce sujet nous avons reçu hier la visite d'une délégation des cheminots du dépôt de Tourcoing, qui nous a remis la lettre de protestation suivante :

« Les Mécaniciens et Chauffeurs du Dépôt de Tourcoing (Compagnie du Nord) au nombre de 200 et dont les signatures suivent, doutant des faits qui impliquent leur collègue et camarade Fauquenois Jean, dans l'accident de Boves où le mécanicien Lateignant trouva la mort le 30 avril dernier, protestent avec véhémence contre l'accusation portée contre lui : ne croient pas à un crime tant que des preuves formelles ne seront pas établies, prient le journal « Le Réveil du Nord » et l' « Egalité » de Roubaix-Tourcoing, d'insérer leur lettre en bonne place et se réservent le droit d'intervenir contre certains journaux en raison de l'immense préjudice moral causé à la corporation ».

Le personnel du Dépôt de Tourcoing (mécaniciens et chauffeurs). Suivent 200 signatures.

M. Bonnefous a inauguré hier la Foire de Paris

La Foire de Paris a été officiellement inaugurée hier, 11 mai, par M. Bonnefous, ministre du Commerce, entouré de nombreuses personnalités, parmi lesquelles MM. Renard, préfet de la Seine ; Chiappe, préfet de police ; les sénateurs, députés et conseillers généraux de la Seine ; les conseillers municipaux de Paris, les attachés commerciaux étrangers, les membres de la Chambre de Commerce, les présidents des principaux syndicats et les délégués de la Presse française et étrangère.

Reçu au seuil de l'entrée monumentale par MM. Baudet, président de la Chambre de Commerce de Paris et président du Conseil d'administration de la Foire ; Henri Pichot, président du Comité de direction de la Foire ; Fleurot, président du Conseil général de la Seine ; Lemarchand, président du Conseil municipal de Paris, et les membres du Comité de la Foire de Paris, M. Bonnefous a parcouru tous les quartiers de la Foire en s'arrêtant à de nombreux stands. Il a particulièrement admiré l'ordonnance des sections consacrées aux industries techniques dont l'imposant ensemble l'a vivement frappé, ainsi que les nombreuses participations étrangères qui occupent cette année à la Foire de Paris une place extrêmement brillante. En se retirant, il a très vivement félicité les organisateurs et a bien voulu ajouter qu'il emportait de sa visite la claire vision de notre situation industrielle et la considérait, à cet égard, comme l'un des plus utiles devoirs de sa fonction.

Le Comité de la Foire de Paris a ensuite offert un grand banquet présidé par M. Bonnefous. Au dessert des discours ont été prononcés par M. Baudet, président de la Chambre de Commerce de Paris et du Conseil d'administration de la Foire, qui retraça éloquemment les efforts du Comité de la Foire et, en énumérant les magnifiques résultats, engloba dans un chaleureux remerciement les grands patrons de la Foire, ses organisateurs et les 7.392 exposants qui lui apportèrent, cette année, le concours de leur participation, et par M. Bonnefous, ministre du Commerce, qui, après avoir affirmé son admiration pour la remarquable et rapide croissance de notre grande manifestation, a insisté sur l'importance de son rôle international.

Un géant des mers le "Lafayette" lancé à St-Nazaire

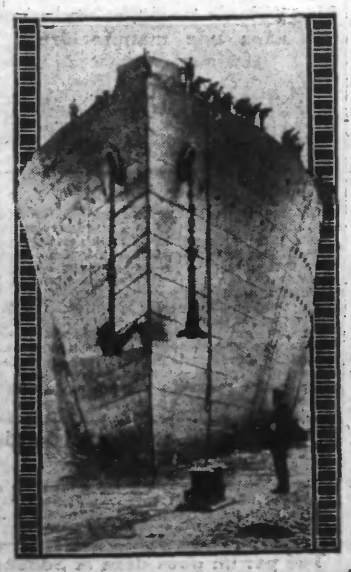

En présence de M. Pierre Forgeot, ministre des travaux publics, le lancement du paquebot « Lafayette » vient d'avoir lieu à Saint-Nazaire. Ce navire est destiné à participer au service des paquebots à classe unique entre Le Havre et New-York. Voici les caractéristiques de ce nouveau paquebot : longueur hors tout, 183 mètres ; largeur, 23 m. 60 ; tirant d'eau moyen en charge, 9 m. 75 ; déplacement, 85.500 tonnes. Il aura 7 ponts, dont un pont-promenade et un pont des embarcations. Les aménagements comporteront de nombreuses cabines pour passagers de classe, des cabines de touristes, des cabines de 3e classe, des locaux décorés, des compartiments spéciaux pour l'état-major et le personnel. L'appareil-moteur comprend quatre lignes d'arbres, chacune actionnée par un moteur de 4.500 chevaux. Le « Lafayette » filera son 19 nœuds environ. Notre photo montre le « Lafayette » après son lancement dans le port de Saint-Nazaire. (W. W. Ph.)

REINE DE BEAUTÉ

La petite reine de beauté américaine, Miss Lilian Emerson va être présentée à la reine d'Angleterre. On la voit ici en toilette de Cour. (W. W. Ph.)

INQUIETANTES DISPARITIONS

Celle d'une jeune Polonaise à Hérin

La jeune Polonaise Madeleine Piskorowski, née à Lantenburg (Allemagne), le 8 mai 1912, occupée à la fosse Hérin, en qualité de trieuse de charbons, dont les parents habitent Hérin, 4, rue d'Arras, est disparue depuis jeudi 9 mai, à 6 heures du matin.

Mlle PISKOROWSKI

Elle venait d'avoir une petite discussion avec ses parents.

En les quittant elle leur déclara qu'elle se rendait en Hollande, où elle a des amis.

Ses parents, pensant qu'elle parlait ainsi sous l'empire de la colère, n'attachèrent point d'importance à cette menace. Depuis, elle n'est plus reparue. Des recherches vont être effectuées.

Celle de deux jeunes hommes à Armentières

Le 23 avril, la mère du jeune Demesster Henri-Joseph, né le 3 juin 1911, à Warneton (Belgique), s'étonnait de ne pas voir son fils rentrer comme de coutume au logis. Inquiète, elle s'informa près des amis de son fils et apprit qu'un de ses camarades, le jeune Paul X..., fils d'un cabaretier belge, n'était pas rentré non plus chez ses parents. Les deux jeunes gens s'étaient présentés le mardi matin à leur travail, à l'entreprise Debosque, mais ils avaient demandé le règlement de leur compte, puis ils avaient quitté l'atelier. Certaines personnes ont vu les deux jeunes gens sur la route de Lille, vers La Chapelle-d'Armentières le jour de leur départ, mais depuis, on a perdu leurs traces. Les enquêtes menées pour les retrouver n'ont donné aucun résultat.

Henri DEMESSTER

Le jeune Demesster, dont nous donnons la photographie, était coiffé d'une casquette bleu marine et vêtu d'une veste noire en molesskine, d'un pantalon de velours. Il portait des chaussettes en coton gris, un cache-col charleston et était chaussé de brodequins. Il a des cheveux blonds et une figure allongée. Ses parents demeurent aux grands baraquements, près des maisons du Bizet, Armentières.

Un domestique de culture tenta d'égorger sa maîtresse à coups de couteau

Hier matin, à Beuraix, près de Vandeuvre, le domestique de culture Louis Varnier, âgé de 24 ans, a tenté d'égorger sa maîtresse, Ida Dromilly, 16 ans, fille d'un honorable cultivateur, en la frappant à coups de couteau.

Le drame eut lieu parce que Ida Dromilly avait décidé de rompre définitivement avec son amant.

Louis Varnier qui s'était enfui dans les bois, a été arrêté hier soir. L'état de Ida Dromilly est grave.

Un odieux individu dévalisa une femme puis abusa d'elle

Un individu s'est introduit la nuit dernière au domicile de Mme M..., âgé de 29 ans, demeurant à la Montagne-Noire, près de Saint-Hernin, et sous la menace d'un couteau l'a obligée à lui remettre une certaine somme d'argent. Puis, l'odieux individu a abusé de la pauvre femme terrorisée. La gendarmerie de Carhaix a procédé à l'arrestation d'un ouvrier mineur des carrières de Saint-Hernin, lequel a été formellement reconnu par la victime. L'ouvrier mineur persiste cependant à nier. Le procureur de la République l'a fait écrouer.